



## Copropriété refuse de payer colonne appartement calcaire

-----  
Par CobraJet

Bonjour,

Je suis en location dans un appartement depuis environ 1 an & demi. Il n'y a pas eu de problème mais en juin de cette année j'ai eu un problème avec mes toilettes qui se sont bouchées & le joint a qui a lâché.

L'ensemble des frais a été pris à ma charge, ce qui est normal, nous avons peut-être fait tomber quelque chose dedans...

Mais le problème a persisté & les toilettes se bouchaient régulièrement. J'ai appelé le propriétaire qui a appelé la copropriété & celle-ci a fait intervenir quelqu'un car il pensait que c'était la colonne qui était trop calcaire.

Lors de l'expertise, nous avons clairement constaté à la caméra que la colonne est dans un état lamentable & qu'il y a une très épaisse couche de calcaire.

La personne qui est intervenue m'a confirmé que les frais n'allaient pas être pour moi.

Problème étant que maintenant la copropriété revient en disant que c'est nous qui sommes responsables de ce bouchage & que de part ce fait ce n'est pas eux de payer cette intervention qui s'élève à l'incroyable somme de 270 ?...

Le propriétaire souhaite que je me rende à la copropriété pour voir l'état du rapport qui a été fait & que je m'arrange avec eux puisque lui n'a rien à voir dans tout cela.

Pouvez-vous m'indiquer si ces frais m'incombent ?

J'aurais pensé me présenter là-bas & qu'ils me donnent une copie du rapport afin de voir clairement ce qu'il y a indiqué dessus, car comme je le vois pour l'instant c'est ma parole contre la leur.

Je tiens à préciser qu'évidemment nous ne jetons rien d'autre que du papier toilette.

Merci pour votre aide

Cordialement.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Le propriétaire souhaite que je me rende à la copropriété pour voir l'état du rapport qui a été fait & que je m'arrange avec eux puisque lui n'a rien à voir dans tout cela.

Si vous pouvez vous en faire remettre une copie, vous aurez un élément matériel qui vous sera utile pour discuter avec votre propriétaire. Mais sur lui n'a rien à voir dans tout cela, il a tort. Il est au contraire concerné.

D'après ce que vous dites il semble bien que la canalisation soit fortement entartrée et n'assure plus correctement sa fonction. Si c'est avéré, alors vous n'êtes pas responsable de ce que l'évacuation des toilettes est fréquemment bouchée, vous êtes en droit d'exiger un détartrage nécessaire à un usage normal du logement et c'est au bailleur d'agir envers la copropriété.

Quoiqu'il en soit, c'est le syndic qui a appelé l'entreprise qui a mené l'observation par caméra, à la demande du bailleur, ce n'est pas vous. C'est à la copropriété de payer l'entreprise. Vous ne lui devez rien. Vous n'avez pas de rapport contractuel avec la copropriété. C'est votre bailleur qui en a un. Il semble que celui-ci ne veuille rien savoir et que le syndic essaie de vous imputer une dépense qui risque peut-être d'être contestée par les copropriétaires. C'est un peu

facile. Qu'ils se débrouillent entre eux. Ce n'est pas votre affaire.